

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
31 mai 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

2023D072

OBJET :

**16. COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES FLANDRE  
LYS – RÉSEAU DE  
LECTURE PUBLIQUE  
ESPERLUETTE. MISE À  
JOUR DE LA  
CONVENTION DE  
PARTENARIAT ET DE  
LA CHARTE DES  
COLLECTIONS.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 23.06.2023

ID : 059-215904004-20230606-20230072-BE



L'an deux mil-vingt-trois, le neuf JUIN à dix-sept heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :**

M. DELVOYE Philippe **donnant procuration** à M. CITERNE Joël  
Monsieur TREDEZ Alain **donnant procuration** à Mme FLAMENT Laëtitia

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 8 février 2011, la commune a instauré une charte des collections de la médiathèque.

Aussi, dans le cadre de la mise en place du réseau de lecture publique, la commune a adopté un règlement intérieur commun et a autorisé la signature d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes Flandre Lys.

Au regard de la loi 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, il y a lieu d'instaurer une charte des collections du réseau de lecture publique Esperluette et de procéder à la modification de la convention de partenariat.

À ce titre, le conseil municipal invité, à l'unanimité :

- approuve la mise à jour de la charte documentaire et de la convention actualisée, annexées à la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.